

**Rapport sur la trahison de Toulon,
au nom du Comité de salut public
par Jeanbon Saint-André ;
11 septembre 1793
impr. par ordre de la Convention nationale**

Citoyens

Il est impossible de retracer l'origine et la suite des contre-révolutionnaires qui ont amené la révolte de Toulon et livré son port l'un des plus beaux de l'Europe, à l'ennemi, sans rappeler le triste souvenir de nos débats.

Dès les premiers jours de la Convention nationale le projet de fédéraliser la France et de détruire Paris se manifesta ouvertement. Que ceux qui doutent encore que cet infâme projet ait existé résistent, s'ils le peuvent, aujourd'hui à la force des événements ; qu'ils contredisent cette multitude de faits qui forment la plus rigoureuse comme la plus affligeante des démonstrations.

Appelé pour régénérer la France, vous aviez tout à faire pour son bonheur et pour sa gloire. L'armée et la marine étaient encore infectées des vices de l'ancien régime. Vous étiez en guerre avec l'Autriche et la Prusse. On allait vous la faire déclarer à l'Angleterre, la Hollande et à l'Espagne. Les vrais amis de la patrie frémissaient de voir entre les mains de vos plus cruels ennemis, de ces hommes qui ne se plieront jamais à l'austérité des principes républicains, vos forces de terre et de mer. Ils proposèrent des mesures qui devaient vous débarrasser de ces chefs dangereux, et substituer à leur place sinon le génie au moins le courage et la vertu.

Ces précautions étaient nécessaires pour l'armée de terre, elles l'étaient encore davantage pour l'armée navale. Les prétendues réformes de l'assemblée constituante étaient nulles, illusives. Ceux qui en firent sentir les dangers furent des organisateurs et des anarchistes. On enta sur ces lois déjà trop vicieuses d'autres lois non moins fatales. Tous les choix furent laissés au ministre, parce qu'on disposait alors du ministre Périgny, l'adjoint de Monge, peupla votre flotte d'officiers suspects d'hommes ineptes de contre-révolutionnaires. Tous les marins se récrièrent leurs plaintes ne furent pas écoutées. C'est ainsi que Troglouff Toulon, parvint au commandement de l'escadre de Toulon, et Troglouff devait livrer aux Anglais les vaisseaux de la République.

La ville de Toulon s'était distinguée depuis la révolution par ce patriotisme ardent qui dans l'âme brûlante des habitants du midi devient une passion impétueuse et forte. Elle avait le bonheur d'avoir dans son sein une administration de département dont le civisme a plus d'une fois mérité vos éloges ; la municipalité était patriote aussi quoique tous les membres qui la composaient ne le fussent pas également, et qu'il y en eût même quelques-uns dont les principes étaient suspects.

Mais à côté de cette ville était une ville opulente fameuse par son commerce, et qui recelait dans son sein une foule de ces égoïstes pour qui l'or est la vertu et le meilleur gouvernement celui qui leur permet d'en accaparer davantage. Marseille avait fait de grands et beaux sacrifices à la liberté elle avait résisté à Bournissac, Caraman, et autres oppresseurs aux gages du tyran qui avaient essayé de la retenir dans les fers - elle avait sauvé le midi des horreurs de la guerre civile, délivré le district de Vaucluse, et protégé les patriotes d'Arles ; elle avait enfin contribué à la chute du

trône et l'une des premières elle avait fait entendre aux oreilles des Français le nom sacré de République ; mais ses nombreux enfant avaient volé sur les frontières à la défense de la patrie, les citoyens les plus énergiques avaient abandonné ses murs et les riches, qui croient avoir beaucoup fait quand ils ont mis leur argent à la place de leurs devoirs, restaient seuls pour enhardir la révolte et anéantir la liberté.

Votre comité ne prononce point sur la certitude d'un fait qui lui a été révélé ; mais on lui dit que Barbaroux, après avoir été chassé de votre sein avait paru dans cette ville et dans celle de Toulon. Rebecquy du moins n'avait donné sa démission que pour y souffler le feu de la discorde. Les meneurs avaient besoin d'un tel apôtre ; tout jusqu'à ses manières brusques et bizarres étaient propres à donner à cet apostolat de la liberté un succès que plus d'habileté et de savoir eussent difficilement obtenu. L'intrigue s'agita ; l'or fut prodigué ; les faibles furent séduits ; les ignorants furent trompés ; hommes femmes furent poursuivis jetés dans des cachots livrés au fer des bourreaux ; la société populaire fut fermée ; les bustes de Brutus et de Jean-Jacques furent traînés dans la boue ; la contre-révolution fut complète ; et l'on vous dit ici, ici même, que l'anarchie venait d'expirer à Marseille.

Le plus dangereux des ennemis de la France, Pitt, n'était pas étrangers à toutes ces manœuvres ; il n'avait acheté Marseille que pour avoir Toulon. Les projets de ce machiavéliste effronté dont la politique infernale repose sur le crime, qui ne rougit pas d'opposer au courage d'une nation franche et généreuse l'assassinat, l'incendie et la corruption, ne sont plus pour vous un mystère : asservir la France ou la morceler tel est son but. Dans les armées sur nos places publiques, et même dans les tribunes de nos sociétés populaires, le nom d'York a été prononcé comme si, après nous être débarrassés d'un tyran, la France devait en prendre un autre et choisir pour maître le fils de ce roi d'Angleterre, objet de la pitié du peuple même auquel il commande ! Des intérêts mercantiles ont pu accréditer l'idée ; on a eu la faiblesse de croire que sous la domination anglaise le commerce prendrait un grand essor et après avoir, par une erreur monstrueuse ou une perfidie criminelle, donné à Pitt nos colonies à dévorer, on a consenti, à lui livrer nos places maritimes.

Ainsi la cupidité a donné la main à l'aristocratie ; et ces négociants avides, qui avaient vu avec tant de joie l'abaissement de la noblesse et du clergé, se sont coalisés avec eux pour opérer la contre-révolution. Dans le temps où vous comptiez sur le patriotisme de Toulon pour contenir et ramener Marseille, des émissaires de Marseille allaient négocier à Toulon la révolte contre l'autorité nationale, et le traité infâme avec les Anglais. Les chefs de votre escadre et de vos arsenaux étaient disposés à les écouter. Ils avaient tout préparé d'avance pour le succès. La rareté des subsistances et le discrédit jeté sur les assignats avaient été les moyens employés pour épuiser la patience du pauvre et pousser au murmure l'ouvrier et le marin. Nos collègues auprès de l'armée d'Italie voulurent parer ce coup funeste, et autant par justice que par le désir de maintenir la tranquillité publique, ils arrêtèrent dès le commencement de juin que le prix des travaux serait payé double en assignats.

Les intrigants excitèrent alors sourdement les ouvriers à demander du numéraire. C'était placer vos commissaires entre la loi qui leur interdisait une pareille mesure, et la crainte de voir éclater les troubles qu'on fomentait ; on espérait d'ailleurs que l'armée d'Italie formerait bientôt les mêmes prétentions et les chefs de la faction

sentaient bien que leur triomphe ne serait complet que par la défection de l'armée. Vos commissaires furent forcés de refuser : c'était là où on les attendait. Tout-à-coup l'or coule à grands flots : les ouvriers furent payés les trois quarts en numéraire et le quart restant en assignats ; dès lors la contre-révolution devint facile.

Pour mieux s'en assurer, on travailla les troupes de la marine par les mêmes moyens qu'on avait travaillé les ouvriers du port : on y ajouta même une autre manoeuvre. Le ministre, de la marine avait nommé aux emplois vacants dans le troisième régiment d'infanterie, il avait donné deux lieutenances à deux citoyens de Lille et de Thionville, d'après le vœu de la société populaire de Toulon, qui voulait honorer par là les défenseurs intrépides qui avaient repoussé avec courage l'ennemi de devant leurs murs. On abusa de la loi du 23 février pour persuader aux soldats que ces nominations devaient être cassées : les choix étaient dictés d'avance ; les patriotes furent destitués, les deux citoyens de Lille et de Thionville furent compris dans la destitution, et des contre-révolutionnaires furent appelée à leur succéder.

La disette des subsistances était un prétexte. Le ministre de la marine donna des ordres pour livrer au département des approvisionnements pris dans les magasins de la République, et le comité se disposait à vous demander des secours pour le département du Var, lorsque la révolte éclata.

La confiance que nous avions au patriotisme de Toulon était soutenue par tout ce que nous en disaient chaque jour nos collègues de la députation, nous connaissions l'incivisme de quelques officiers ; mais un travail se préparait dans les bureaux de la marine ; il devait être incessamment soumis au comité de salut public ; et les destitutions comme les remplacements allaient être ordonnés. La correspondance entre cette ville et Paris était interrompue ; les communications étaient fermées au patriotisme par les villes de Marseille et d'Aix, et le ministre de la marine recevait seul des lettres des officiers civils et militaires de Toulon.

Les choses étaient en cet état quand les contre- révolutionnaires se déclarèrent. Les administrations patriotiques furent destituées ; la municipalité fut cassée ; quelques membres dont on était sûr furent conservés ; la société populaire fut fermée ; des canons furent placés à la porte avec ordre de tirer sur ceux qui voudraient en approcher ; cinq cents fugitifs de Marseille qui avaient cru trouver un asile dans une ville hospitalière, furent arrêtés et renvoyés à leurs assassins ; la tête d'un des meilleurs patriotes, de Sevestre un des fondateurs du club fut abattue ; on fit tomber aussi celle de Jassaud le président du tribunal criminel, Barthélémy, fut réservé au même sort et, l'on eut la lâche barbarie de l'exposer pendant deux heures sur la grande place aux huées et aux malédictions d'un peuple trompé qui demandait sa mort à grands cris.

Cependant on parlait sans cesse de République une et indivisible ; c'était pour défendre cette unité, cette indivisibilité attaquée par les factieux de la montagne et les scélérats composants le comité de salut public, que les sections de Toulon adhéraient à la sainte insurrection de Marseille. Nous étions nous les désorganisateur qui appelions l'ennemi dans le sein de la France, les agents des Anglais les salariés de Pitt et de Cobourg. Le comité de salut public venait de se

concerter avec les députés des Bouches-du-Rhône sur les mesures à prendre pour faire rentrer Marseille dans le devoir. On avait pensé que le moyen le plus efficace était d'attaquer, par leur propre intérêt, ces marchands rebelles qui méconnaissaient vos décrets et égorgeaient les patriotes. Le comité de salut public arrêta que le ministre de la marine donnerait les ordres les plus prompts par un courrier extraordinaire, au commandant des vaisseaux de la République chargés d'escorter les navires destinés pour le port Marseille, de conduire le convois dans le port de Toulon et d'ordonner à tous bâtiments, en croisière sur ces parages d'arrêter tous les navires français et étrangers naviguant sans convoi et allant prendre la route de Toulon ; de charger en outre les commandants de port et les administrateurs, de donner avis au comité de salut public et au ministre de l'arrivée des navires, de leur nombre, de la nature de leurs chargements, et des propriétaires auxquels ils appartiennent, afin qu'il puisse être statué par la Convention nationale ce qui sera jugé convenable.

Le comité arrêta encore que les agents du ministre de la marine, chargés de l'exécution de l'arrêté donneraient connaissance au comité de salut public et au ministre, de la situation de Marseille et du changement qui pourrait s'opérer dans la disposition des esprits dans cette ville.

Ces dernières expressions annonçaient le but de l'arrêté, et les motifs qui l'avaient dicté. Les propriétés des patriotes étaient violées à Marseille ; la contre-révolution y était établie : si le Marseillais persistaient, ils étaient en guerre avec vous, vous deviez les traiter en ennemis ; s'ils revenaient de leurs égarements, votre indulgence pouvait couvrir leurs fautes. L'arrêté était du 9 juillet.

Il fut expédié à Chaussegros, commandant des armées et à Puissand -ordonnateur de la marine à Toulon. Ces deux officiers s'empressèrent de le dénoncer au comité des sections, dans un comité général du 19, auquel assistaient les commandants de terre et de mer, et le commandant de l'escadre. Le comité des sections affecta de voir sans cet arrêté une usurpation du comité de salut public sur l'autorité de la Convention nationale, un attentat contre le droit du peuple, des desseins hostiles contre Marseille, le peuple et les autorités constituées de cette ville dont votre comité craignait *la juste improbation* ; et après s'être assurés des dispositions des commandants, le comité des sections arrêta que les ordres les plus pressants seraient donnés pour l'entière liberté des convois de Marseille.

Voilà donc un comité sectionnaire, disposant du gouvernement, dirigeant à son gré les mouvements des vaisseaux, regardant comme sa propriété particulière la propriété nationale du port de Toulon, et soutenant la révolte de Marseille. La lettre du ministre et l'arrêté de votre comité furent communiqués aux sections de Marseille ; et ces sections prirent à cet égard une délibération dont je n'ai pas besoin de vous faire connaître la contexture. C'était un tissu de calomnies atroces, démenties d'avance par l'arrêté même.

Puissand écrivait sans le même temps au ministre de la marine, sous la date du 17 juillet, une lettre qui mérite d'être connue :

« On ne reçoit ici depuis 13 jours aucun décret, *excepté celui de l'embargo*, aucun bulletin de la Convention et il ne nous parvient plus aucun papier public ; cependant tout est tranquille et la bonne harmonie continue de régner. »

On a répondu que les députés Pierre Baille et Beauvais devaient partir *incognito* pendant la nuit du 15 au 16 et qu'ils étaient prêts à autoriser des projets formés par les corps administratifs, qui pouvaient inquiéter Toulon et Marseille. On s'est déterminé à vérifier leurs pouvoirs et à examiner leurs papiers.

Hier on députa quatre commissaires des sections pour aller annoncer à Marseille la situation actuelle de Toulon, et son désir de vivre avec elle dans la plus grande union. Il doit en partir d'autres pour les divers districts du département du Var et pour les départements voisins.

Dans l'intervalle arrivèrent six commissaires des sections de Marseille pour féliciter les Toulonnais d'avoir secoué le joug tyrannique des anarchistes, pour les assurer de tout l'empressement des Marseillais à leur offrir leurs moyens et leurs bras, et à resserrer de plus en plus les plus les nœuds de la plus inutile fraternité.

« Je vais tâcher, citoyen-ministre, de profiter de ces bonnes dispositions, pour compléter les équipages, en rappelant les marins, dont on a permis le passage et le séjour chez eux. »

Le même écrivait encore à la date du 23 :

« Je vous ai rendu compte que depuis un mois, toutes les lettres que vous m'adressez sont ouvertes, et plusieurs sont interceptées. Il en est sans doute autant des miennes. Depuis 15 jours il ne passe plus un seul bulletin de la Convention ni même aucun papier-nouvelle. Nous ignorons profondément tout ce qui se passe dans le reste de l'empire. »

D'un autre côté les intrigues qui ont différentes sources, ont éloigné l'achat et l'arrivée des munitions et même des subsistances, tandis qu'on a inventé tous les moyens possibles d'augmenter nos consommations ; en sorte que quoique nous soyons pourvus raisonnablement, je ne suis pas sans inquiétude, parla présence de l'ennemi, qui peut tenir la mer pendant plusieurs mois ; par l'excès des consommations et par la plus grande difficulté des ressources.

Le calme rétabli me promet des moments moins désagréables. Vos lettres de ce courrier m'ont été remises entières, et avec une confiance *de la part des sections que je mériterai sûrement*. Le plus grand moyen que j'ai de servir la République, c'est celui de concourir à la paix et à l'union. *Je ne vois ici que de bons et francs républicains, aussi plein de zèle pour le maintien de la République que pour la répression des intrigants et des malintentionnés.*

Quelques couleurs défavorables que de faux patriotes ennemis de la patrie puissent donner à l'ouverture des sections, soyez sûrs, citoyen-ministre, que jamais l'arsenal de Toulon et le département du Var ne furent *mieux disposés à combattre l'ennemi* s'il se présente. »

Trogolf écrivait du 25 : « Je n'ai pas encore reçu des envois de la nouvelle constitution que vous m'avez annoncée par votre lettre du juin dernier. »

L'on voit dans ces lettre la prévarication de ces officiers, union avec les révoltés de Marseille, mépris pour la Convention, désobéissance à ses décrets ; et le tout accompagné de la détestable hypocrisie de se qualifier de franc républicain, pleins de zèle pour le maintien de la république.

On se plaint que les équipages des vaisseaux sont incomplets, et dans le même temps on renvoie les matelots dans le dessein sans doute de rendre plus longtemps nécessaire cette loi de l'embargo, la seule dit-on qu'on ait reçue et dont on espère tirer profit pour indisposer de plus en plus les armateurs et les corsaires : l'officier d'administration du port de Cette dénonce au ministre le passage de matelorts qui s'en retournent en foule chez eux avec des passeports de la municipalité de Toulon. On se plaint aussi que la nouvelle constitution n'arrive pas ; mais on ne dit pas que les précautions avaient été prises d'avance par les sections, que Puissand et Trogolf faisaient mouvoir à leur gré, pour intercepter à Aix cette même constitution. On ne dit pas que le jour de l'ouverture des sections, nos collègues Pierre Baille et Beauvais, leur présentèrent l'acte constitutionnel, en garantissant son authenticité ; et qu'on répondit que Toulon ne l'ayant pas reçu officiellement du ministre de la justice, il n'y avait pas lieu à délibérer.

Ce jour d'ouverture des sections fut un jour de deuil pour les patriotes, un outrage fait à la raison, un attentat contre la liberté. Il fut célébré par un fête solennelle, à laquelle participèrent tous les officiers de l'escadre. Trogolf donna le signal de déployer les pavillons et les flammes, et tous les vaisseaux s'empressèrent à suivre l'exemple de l'amiral ; de nombreuses salves d'artillerie rendirent hommage à la souveraineté des sections de Toulon. Cependant, quand les représentants du légitimes souverain avaient passé la revue de l'escadre, ce même Trogolf n'avait fait aucun honneur à la représentation nationale sous le frivole prétexte que le conseil exécutif lui avait interdit sévèrement le salut en mer pour ménager, disait-il, ses poudres.

On alla prendre chez eux Beauvais et Pierre Baille ; on les conduisit processionnellement, et un cierge à la main, dans la principale église pour y assister à une grand-messe et à un *Te deum*, en signe de réjouissance ; ensuite on les promena de section en section.

Des témoins oculaires, partis de Toulon le 13, ont déposé à la municipalité d'Agde, qu'avant leur départ de Toulon, les prêtres réfractaires y disaient la messe, faisaient les offices et les processions comme avant la révolution. Ils avaient vu des ci-devant nobles et notamment trois officiers de marine, sans uniforme, parmi lesquels se trouvait le neveu de Pierre Verd, capitaine de vaisseau. Les ossements de ceux qui avaient péri victimes de la vengeance populaire dans les premiers jours de la révolution avaient été déterrés ; on les avait portés en pompe dans la ci-devant cathédrale, où l'on avait dressé des catafalques, et dit des messes pour le repos de leurs âmes. Ils avaient vu la chapelle des ci-devant Augustins, où le club tenait ses

séances, établie dans son ancien état ; et ils attestaient que chaque jour on signalait la flotte anglaise.

En effet, Chaussegros écrivait le 20 juillet au ministre de la marine : « L'amiral Hood, commandant l'escadre anglaise composée de 38 voiles, dont 22 vaisseaux de ligne, a envoyé hier au soir un parlementaire, chargé d'une dépêche pour le commandant de la place, qui a été lue dans le comité général des sections, dans laquelle on a vu que cet amiral proposait un échange de prisonniers anglais, espagnols et hollandais ». En même temps et pour donner le change sur le véritable objet de ces négociations, Trogolf écrivait le 21 : « L'amiral Hood a envoyé un parlementaire, le 19 au soir, au gouvernement de Toulon. Ce parlementaire avait un pavillon blanc à la tête d'un de ses mats, qu'il a été obligé de quitter aussitôt qu'il est arrivé un canot à son bord, aussi bien que de reprendre le pavillon tricolore dans la place du pavillon blanc ; les équipages qui sont absolument dans la volonté du peuple, n'entendent pas de plaisanteries sur l'article du pavillon. » Il est difficile de pousser plus loin la scélératesse et la perfidie.

Tous les détails que je viens de rapporter n'étaient pas connus de votre comité ; mais la correspondance de Trogolf, de Chaussegros et de Puissand, suffisait pour faire comprendre qu'il était important de les retirer de Toulon. Le comité arrêta que le ministre de la marine leur donnerait ordre de se rendre sur-le-champ à Paris ; le même arrêté rappelait aussi St Julien, qui depuis a prouvé, par sa conduite, qu'on ne devait pas le confondre avec les conspirateurs. L'arrêté de votre comité et les ordres du ministre ont demeuré sans exécution ; on n'a pas même pris la peine d'en accuser réception.

Ce fut par des lettres particulières adressées à nos collègues de la députation du Var, que le comité apprit la première nouvelle de la destitution du département et de la municipalité de Toulon, et de la révolte sectionnaire de cette ville ; il concerta avec eux les mesures qu'il convenait de prendre. Nos collègues craignirent qu'en usant d'une trop grande sévérité on aigrît des esprits ardents qu'il fallait ramener. Ils ignoraient eux-mêmes la grandeur du mal ; mais ils espéraient qu'en décrétant le rétablissement du département et de la municipalité, l'élargissement des patriotes et la remise des armes qui leur avaient été enlevées, et laissant entrevoir aux Toulonnais un secours qui devait être ; le prix de leur retour aux principes, cette condescendance de la Convention nationale produirait un bon effet. Le décret fut proposé et rendu d'après ces vues mais en vain ; Toulon avait rompu avec la Convention nationale.

Le mal croissait chaque jour ou plutôt chaque jour il était mieux connu. La connaissance des moyens à prendre pour le guérir, n'était pas facile. A de grandes distances, et quand il faut agir sur des hommes dont les uns sont égarés et les autres coupables, des mesures générales peuvent recevoir souvent de fausses applications. Il faut ramener les uns par la force, les autres par la persuasion, intimider, encourager, punir pour rattacher à la loi ceux qui l'ont méconnue. Des commissaires prudents et ferles, qui connussent les localités, furent jugés nécessaires. Le comité proposa les citoyens Gasparin et Escudier nés dans le pays, en connaissant la langue,

les mœurs, les usages ; et la Concentration nationale les adjoignit aux autres représentants du peuple, envoyés auprès des armées des Basses-Alpes et d'Italie.

Les deux représentants, Fréron et Barras avaient déjà pris de grandes mesures pour sauver l'armée d'Italie de la contagion dont les malveillants travaillaient à l'infecter, et grâce à leur zèle, à leur patriotisme, ils avaient réussi. N'ayant aucune connaissance des décrets qui ne leur parvenaient pas, ils ne prirent conseil que des circonstances.

Ils augmentèrent de deux sous la paie du soldat. Ils lui accordèrent une pinte et demie de vin par semaine, faveur devenue nécessaire par l'excessive chaleur du climat.

Ils écrivirent au général Brunet, et firent répandre dans l'armée une lettre contenant le récit de l'attentat qui venait d'être commis à Toulon. Ils la répandirent aussi dans les départements du Var et des Bouches-du-Rhône, et elle produisit un bon effet.

Ils ordonnèrent sur-le-champ à toute la gendarmerie du Var, des Bouches-du-Rhône, et des Basses-Alpes de se rendre à l'armée d'Italie et prononcèrent la suspension du traitement en cas de désobéissance. La gendarmerie obéit.

Ils ordonnèrent à tout receveur de district à tout percepteur, à tout comptable et à tout contribuable de verser les fonds de leurs caisses ou contribution dans la caisse du payeur général de l'armée à Nice. Cette mesure était d'autant plus urgente que les Toulonnais retenaient en caisse plus de huit millions destinés à l'armée d'Italie. Ils consentirent cependant, sur la demande du général Brunet, à l'envoi de trois millions, et ils promirent de laisser passer le reste si on les laissait disposer librement des caisses du district. L'artifice était grossier, Fréron et Barras craignirent avec raison que les rebelles ne voulussent s'emparer de l'un et de l'autre.

Le contre-amiral Trogolf avait tout à fait levé le masque. Pour livrer aux Anglais une plus grande proie, il défendit au commandant de la station, de Ville-Franche d'obéir à d'autres réquisitions qu'aux siennes, et lui commanda de faire sur-le-champ partir pour Toulon les bâtiments qui s'y trouvaient, à savoir deux frégates de 32 pièces de canon, deux bricqs armés et quelques tartanes. Les représentants mirent sagement embargo sur ces bâtiments, firent défense aux capitaines d'obéir aux ordres de Trogolf et arrêtaient qu'aucun bâtiment marchand ne sortirait des ports de Nice, de Ville-France ou de Monaco sans leur autorisation. Ils signifièrent les mêmes défenses et les mêmes ordres à deux frégates françaises qui se trouvaient dans le port de Gênes. Par ce moyen, la mer ne leur fut pas entièrement fermée, comme le voulait le traître Trogolf ; ils purent établir des croisières pour signaler l'apparition des flottes ennemies, et prévenir le malheur d'être pris à l'improviste. Tout porte à croire d'après l'époque où Trogolf écrivait, époque où les flottes anglaises et espagnoles étaient devant Toulon au nombre de 84 voiles, qu'il n'avait d'autre dessein que de les faire tomber au pouvoir des ennemis en attendant qu'il put leur livrer la flotte entière. Vos représentants ont donc sauvé ces bâtiments à la République, conservé la communication avec Gênes et une protection du commerce. Leurs soins ne se bornèrent pas là. Ils écrivirent aux sections de Toulon une lettre qu'ils firent imprimer en placards, et qu'ils firent répandre dans l'armée, dans les districts et dans les communes.

Ils ordonnèrent aux directoires de district de protéger le passage de leurs courriers et de ceux de la Convention, et il est remarquable que c'est depuis cette époque que nous avons pu communiquer avec eux.

Ils firent imprimer avec une diligence incroyable l'acte constitutionnel sur un exemplaire venu d'Avignon. Ils l'adressèrent au général Brunet pour le faire connaître à l'armée, qui l'accepta avec des transports de joie dignes de soldats républicains qui combattent pour la liberté. Ils eurent la satisfaction de le voir aussi accepté par le département des Alpes maritimes et de déjouer le projet déjà conçu par quelques intrigants de se former en sections permanentes comme à Toulon et à Marseille.

Forts de cette impulsion, ils adressèrent 900 exemplaires de l'acte constitutionnel aux administrateurs des 9 districts du département du Var, que Toulon voulait entraîner dans la révolte. Leurs réquisitions, leurs proclamations, le voisinage de l'armée, l'exemple de Nice produisirent un tel effet que sur 9 districts qui composent le département du Var, six acceptèrent la constitution.

Après avoir ainsi isolé Toulon, ils attaquèrent directement l'administration du département du Var. Ils déclarèrent nuls tous ses arrêtés, et ordonnèrent que pour la soustraire à la faction qui l'opprimait, elle se transporterait à Grasse. Cet arrêté fut reçu avec joie par la majorité des districts, charmés de se soustraire à la tyrannie de Toulon.

Mais il fallait des forces pour contenir les malveillants. Nos collègues se concertèrent avec le général Brunet pour faire avancer jusqu'à Antibes deux bataillons de volontaires avec 100 dragons. Brunet paraît s'être mal conduit à cet égard, il vous a été dénoncé par les représentants du peuple, et vous avez ordonné qu'il fut mis en état d'arrestation. Cette dénonciation sera l'objet d'un rapport particulier que votre comité prépare en ce moment.

Les forces que ce général devait fournir étaient insuffisantes. Vos commissaires, pour les grossir venaient de mettre en réquisition toutes les gardes nationales du département, et le succès avait répondu à leur attente. On vous a déjà fait connaître le dévouement généreux des citoyens, du Beausset qui placés entre Toulon et Marseille, par conséquent entre deux feux, sollicités par les commissaires de Toulon de se joindre à la ligue des révoltés, ont répondu en prenant leurs armes, ont abandonné leurs femmes et leurs enfants, leurs propriétés, et sont venus au nombre de 500 hommes, avec deux pièces de canon, se ranger sous les drapeaux de la République.

Enfin, ils ont formé une légion de sans-culottes défenseurs de la constitution de 1793. C'est un point de ralliement pour les malheureux patriotes ; ils accourent en foule, impatients de venger les maux qu'ils ont soufferts et les outrages faits à la liberté.

Fréron et Barras avaient été obligés de s'échapper de Toulon. Pierre Baille et Beauvais qui y étaient à l'ouverture des sections, sont demeuré entre les mains des contre-révolutionnaires qui les ont mis en état d'arrestation, ce qui, sans doute brûlent de s'abreuver de leur sang. Pour connaître toute la férocité de ces monstres il suffit de vous les montrer peints par eux-mêmes. Un papier public imprimé à Marseille, sous le titre de *Journal des sections de Marseille*, rédigé par Raymbaud-Bussac en donne cette idée au n°16 page 122.

« Les Toulonnais sont mille fois plus chauds contre les anarchistes et les brigands qu'on ne l'est à Marseille. On trouve la guillotine trop douce. Les sections sont

permanentes nuit et jour. Il y a une proclamation portant que quiconque troublera l'acte souverain du peuple réuni en sections, sera puni dans les vingt-quatre heures militairement. On a imprimé partout et affiché le manifeste de Wimphen. Aussi doit-on être plus que tranquille sur la fidélité des Toulonnais et le peu de réussite qu'aura la Convention dans toutes ses manœuvres. »

Il est impossible de lire de sang-froid ces dégoûtantes lignes tracées par des barbares qui osaient accuser les patriotes énergiques d'être altérés de sang humain. Mais l'honneur fait au manifeste de Wimphen vous fournit au moins la preuve que Toulon et Marseille donnaient la main au Calvados ; que le système était parfaitement le même ; Wimphen était le général, de l'armée du duc d'York en France, comme Trogolf était le contre-amiral de sa flotte, et que les indignes collègues que vous avez vomis de votre sein en parlant de République une et indivisible n'aspiraient qu'à vous ramener au despotisme par la guerre civile.

Ce ne fut qu'à travers les plus grands périls que Fréron et Barras parvinrent à rejoindre l'armée d'Italie. Les dangers qu'ils ont courus font partie des crimes de Toulon contre l'autorité nationale et ils doivent vous être retracés.

Arrivés à Pignau, district de Brignoles, la municipalité du lieu voulut les faire arrêter. Leur courage les sauva. Ils mirent le sabre à la main et secondés par le général Lapoipe, qu'on qualifie dans ce pays de *Maratiste et de désorganisateur*, parce qu'il est patriote, ils se firent jour à travers les factieux. Lapoipe abandonna ses chevaux, ses équipages, un enfant de cinq ans, sa femme enceinte, retenus à Pignau comme otages et de là traînés à Toulon par ordre du comité central : il ne vit que la gloire et le devoir de sauver la représentation nationale. Sur huit dragons qui les escortaient, six lâchèrent le pied à l'aspect du peuple et des écharpes municipales ; deux restèrent fidèles. Leurs noms méritent d'être connus : ces braves citoyens s'appellent Lasalle et Montmejor, dragons du quinzième régiment.

D'autres périls les attendaient à St-Tropez. Ils y arrivèrent la veille du jour de l'ouverture des sections. Ils déguisèrent l'objet de leur marche et demandèrent un canot pour se rendre aux îles Ste.-Marguerite. Heureusement le maire et un officier municipal auxquels ils s'adressèrent étaient patriotes ; car peu de temps après leur arrivée, des courriers arrivèrent à St.-Tropez porteurs de leur signalement, de la désignation de leurs équipages, et de l'ordre de les arrêter. Le maire et le municipal firent connaître secrètement le contenu de leurs dépêches aux représentants du peuple et pressèrent leur départ. Pour prix de cet acte de vertu, ils ont été accablés d'outrages par les sections, et ils se sont vus sur le point d'être pendus, comme complices de trois scélérats dont ils avaient favorisé la fuite.

Le maître de poste de Pignau fut un des plus ardents à poursuivre les représentants du peuple ; et ils vous demandent avec raison qu'il soit fait de ce mauvais citoyen un exemple sévère, ainsi que des officiels municipaux qui ont voulu attenter à la représentation nationale, et exciter contre eux la rage aveugle du peuple.

La calomnie, arme favorite des contre-révolutionnaires, avait été semée pour exaspérer les esprits contre vos commissaires. On avait persuadé au peuple que le général Lapoipe marchait sur Toulon avec 15 000 hommes, qu'il emportait deux millions en numéraire, et les représentants 10 millions en assignats, *pour livrer aux Anglais le port de Toulon*. On les accusait de faire filer vers cette ville des caisses remplies de poignards ; et en effet les contre-révolutionnaires en avaient fait fabriquer à Gênes, pour faire une St.-Barthelemi des patriotes. C'est ainsi que ces

vils suppôts de la tyrannie imputent aux hommes libres les crimes que leur âme abominable est seule capable de concevoir et d'exécuter ; mais vous concluez sans doute de ce récit que jamais complot n'a été tramé avec tant d'art et suivi avec tant d'audace, que celui qui vient d'éclater à Toulon.

Les fréquentes apparitions de l'escadre anglaise sur nos côtes auraient fait naître des défiances à des officiers, à des administrateurs patriotes. La proposition d'un échange de prisonniers n'était qu'un vain prétexte pour colorer la trahison. Les chefs civils et militaires ne correspondaient plus avec le gouvernement que pour la forme. Les sections de Toulon dirigeaient tout, ordonnaient tout, disposaient de tout en souveraines. C'étaient elles, qui négociaient de l'échange des prisonniers. Puissand écrivait le 20 juillet, au ministère de la marine, ces paroles remarquables :

« D'après le vœu général du comité des sections de la ville, et d'après tous les principes d'humanité, des moyens vont être pris pour procéder à cet échange. Je donne en conséquence des ordres à l'officier des classes de Marseille ; mais m'étant impossible de vous donner dans le moment de plus long détails à cet égard, je me propose de vous écrire incessamment sur cet objet, d'une manière plus circonstanciée. »

Quoi ! Puissand avait le temps de consulter les sections et il n'avait pas le temps d'écrire au ministère ! Il faisait un acte de gouvernement, lui officier subordonné, sans en avoir l'aveu, sans prendre la peine d'en informer les agents supérieurs de la puissance exécutive ; et il s'excuse sur ce que le temps lui manque pour remplir un de ses plus importants devoirs.

Mais Puissand ne négligeait pas de travailler auprès du ministre pour grossir, avec les fonds de la nation, la caisse des révoltés. Vous avez vu que le comité central de Toulon avait arrêté huit millions destinés pour l'armée d'Italie, sur lesquels cependant par égard pour Brunet, ils en avaient relâché trois.

Puissand écrit le 3 août «qu'il a pris le parti de charger Ricard, chef de l'administration, d'aller vérifier dans tous les bureaux de messageries, les fonds qui peuvent y être annoncés ou en dépôt ; de vérifier également les fonds que peut avoir reçus le payeur général du Puy-de-Dôme, et d'en requérir la remise en fournissant un décharge provisoire. »

Il ajoute : « Il est plus que temps citoyen ministre, de prévenir pour l'avenir tous les inconvénients qui naissent de faire continuellement voiturer la totalité des fonds nécessaires pour le service des ports et armées ; non seulement je persiste dans la proposition que je vous ai faite d'autoriser à ce qu'il soit expédié des récépissés comptables, mais l'impérieuse nécessité commande de tirer des lettres de change. »

Apparemment les contre-révolutionnaires de Toulon s'étaient flattés que par le moyen de Puissand, il leur serait permis de puiser à volonté dans le trésor national.

Mais ce même Puissand avait aussi levé le masque et sa lettre du 4, d'un style aigre et impérieux, prouva qu'il ne songeait plus même à ménager les bienséances. Il demandait hautement au ministre la destitution de tous les officiers patriotes et de rappeler *les hommes honnêtes* qu'on avait dépouillés de leurs emplois. Il prétendait que le ministre, le comité salut public, et la Convention avaient été trompés, quand ils avaient été induits à donner des places à des pendeurs... Et celui qui s'exprimait ainsi, était placé à côté de l'échafaud où venaient de couler par l'effet de ses

intrigues, le sang de Sevestre, celui de Jaussaud et de Barthelémy ! Il s'annonçait comme une victime désignée par ces scélérats, pour avoir toujours suivi de *trop bonne foi* la route de l'honneur et d'un civisme pur.

Cartaux s'avancait vers Marseille à la tête de sa petite armée : dans sa marche rapide et bien combinée il avait délivré Avignon et le département du Vaucluse, chassé les Marseillais au-delà de la Durance, et prit possession de la ville d'Aix. Il était précédé par des calomnies et de fausses nouvelles propres à donner quelque courage aux partisans du royalisme. Le journal de Marseille et des sections était l'écho de ces mensonges « Les amateurs de nouvelles disait-il (n°47) sont atterrés. Depuis deux jours, le courrier arrive avec sa malle vide, n'apportant rien de Paris ni de Lyon soit en papiers publics, soit en lettres particulières. On le dévalise avant qu'il arrive à la Durance. Il faut que les nouvelles qu'il apporte ne soient pas bien favorables à un certain parti puisqu'il tâche d'en dérober la connaissance ; à moins que ce parti ne croie qu'il en est des nouvelles comme du pain, qu'on ne peut s'en passer. Il court cependant, ajoutait-il, des nouvelles qu'on tient de la bouche du courrier et qu'il serait inconséquemment imprudent de garantir ; les voici : à Lyon, l'armée de Dubois-Crancé a reçu un échec effrayant. Il a demandé une trêve qu'on lui a refusée ; il s'est replié à demander aux Lyonnais un asile pour ses blessés, il leur a été accordé ».

Le temps où ces fables pouvaient produire quelque impression était passé : les Marseillais commençaient à se lasser de leurs tyrans. Leur odieux empire devenait de jour en jour plus accablant ; la grande masse des citoyens s'empessa de le secouer à l'approche de l'armée de la république. Cartaux, ses soldats, vos commissaires furent reçus comme des libérateurs. Leur conduite sage et mesurée apprit aux plus égarés à connaître les patriotes ; ils furent convaincus que les républicains français n'étaient pour eux que des amis, des frères, ils se réjouirent de leur entrée à Marseille, et ne craignirent plus que leur départ.

Les représentants du peuple apprirent à Marseille que les sections de Toulon, *sur la proposition de l'amiral Hood*, avaient adopté à l'unanimité, le gouvernement monarchique ; qu'elles avaient proclamé Louis XVII et arboré la cocarde blanche et le pavillon blanc. Ils ignoraient encore que les vaisseaux anglais eussent été introduits dans le port, et que les rebelles eussent eu la stupide et crédule scélératesse de remettre entre les mains de l'amiral de Pitt, le plus beau des établissements français dans la Méditerranée, avec la confiance que cet implacable ennemi de notre commerce, aurait la bonne foi de le garder en dépôt pour le rendre à un roi de France. Ils ne croyaient pas même à la possibilité de cette trahison ; et ils étaient instruits qu'une partie de l'escadre et quelques ouvriers s'opposaient à l'exécution de ce projet infâme.

Mais ils eurent la certitude que ce projet existait. Une frégate parlementaire fut signalée devant le port de Marseille ; elle ne comptait pas que la ville fût au pouvoir de la république. Le canot de la Junon fut dépêché pour inviter le capitaine à venir parler aux autorités constituées ; il s'y refusa mais il remit un paquet adressé au comité général des sections. La trahison fut dès-lors constatée ; il ne fut plus permis de douter que ces meneurs effrontés qui se disaient avec orgueil les enfants de la fière Marseille, que ces amis, ces complices de Barbaroux, de Duperret et de

Rebecqui, qui se vantaient à Marseille, comme les autres dans le sein de la Convention, d'un attachement inviolable la république une et indivisible, ne voulussent entraîner le peuple dans le royalisme, et livrer la France à un ennemi perfide. Les pièces saisies étaient la déclaration préliminaire de l'amiral Hood, signée de lui ; sa proclamation signée aussi de sa main et contre-signée par Arthur, son secrétaire ; la traduction de ces deux pièces, est la première est certifiée conforme par J. Labat et F. Cezan, commissaires des sections de Marseille, à bord du *Victory*, une lettre de ces mêmes commissaires au comité de sûreté générale du département des Bouches-du-Rhône ; une autre lettre de J. Labat et de J. Abeille à leurs collègues ; enfin une lettre anonyme qui paraît être de la main d'Abeille à son beau-frère. Toutes ces pièces originales apprendront à la France et à la postérité quel a été le caractère de Pitt et son astucieuse politique. Elle prouvera aussi que le cabinet britannique avait ses agents au milieu de vous ; et en comparant ce que dit l'amiral Hood dans ses proclamations, avec ce qui a été articulé tant de fois à votre tribune, elle verra, dans l'identité des moyens et des expressions, l'identité de principes et de système. En effet c'est à la république, sous le nom d'anarchie, que l'amiral fait la guerre, c'est l'ordre et la loi, c'est-à-dire la monarchie, qu'il veut rétablir ; ce sont les honnêtes gens qu'il veut protéger ; c'est l'abondance et le commerce qu'il veut ramener au milieu de nous. Il demande qu'on s'en remette à la générosité d'une nation *loyale et libre*, et il exige qu'on se joigne aux puissances coalisées pour faire la guerre aux factieux. Mais préalablement, il veut que les vaisseaux soient désarmés, que les forts soient remis à sa disposition, et qu'il ait la liberté d'entrer et de sortir dans le port de Toulon ; à ce prix, il promet secours et protection, et offre de faire d'un morceau de pain la récompense de trahison, tabdis qu'il régnera sur la Méditerranée, et usurpera en faveur de sa nation le riche commerce du levant,

Il est incroyable que des aristocrates mêmes n'aient pas rejeté avec indignation, ces avilissantes conditions : avilissantes pour eux qui recevaient de la main de leurs ennemis, les fers qui leur étaient présentés ; avilissantes même pour le prétendu roi qu'ils voulaient se donner : car placé par la main des Anglais, il devait être soumis aux spéculations mercantiles de cette nouvelle Carthage, et lui sacrifier, par reconnaissance le commerce, l'industrie et la fortune de ses états. Cependant, l'espoir que nos collègues conservaient encore le 28, ils le perdirent le 29. Ils acquirent la triste certitude que huit vaisseaux anglais avaient été introduits dans le port de Toulon ; que le contre-amiral Saint Julien abandonné par les commandants des divers ordres, menacé par le fort Lamalgue qui faisait chauffer les boulets pour incendier la flotte, s'était sauvé à la Seigne avec quelques soldats. Le général Cartaux reçut le même jour une lettre du comité général des sections, datée du 28, l'an premier du règne de Louis XVII lettre dans laquelle après quelques menaces insolentes, le comité déclare que les Anglais sont unis avec les contre-révolutionnaires et leurs amis, qu'ils leur ont amené des secours, et que trente mille hommes, anglais ou espagnols, seront bientôt prêts à seconder leur vengeance.

Ces menaces n'ont épouvanté ni le général de la république ni les représentants du peuple. Ils se sont hâtés de rassembler leurs forces : le tocsin de la liberté a sonné ; le peuple qui ne veut point être anglais a reconnu l'erreur dans laquelle on l'avait entraîné, il se rassemble armé et prêt à écraser ses ennemis. Des ouvriers, des marins des citoyens de Toulon, se réunissent à l'armée : ils sont organisés en compagnies de canoniers, et en bataillons de volontaires. Déjà cette force est

estimée de 40 à 50 mille hommes, et l'indignation populaire doit la rendre beaucoup plus considérable. L'armée d'Italie continuera à contenir les tentatives du despote piémontais. Déjà Cartaux s'est emparé des gorges d'Olioule, poste important qui arrête la marche de l'ennemi, et rend les Français maîtres des hauteurs qui dominent la ville.

Le comité a fait de son côté ce qu'il a pu pour seconder le zèle des représentants du peuple, du général et de l'armée. Deux de vos collègues ont été envoyés dans Var, ils se réuniront à ceux qui y sont déjà pour accélérer et diriger le grand mouvement qui doit rendre Toulon à la République. D'autres mesures ont été prises, et nous espérons qu'elles produiront l'effet que vous avez droit d'en attendre. Elle pliera sous la puissance nationale cette ville rebelle, malgré la protection des Anglais, malgré les honteux secours qu'elle a mendiés, et obtenus de ces implacables ennemis. Vous avez juré, par la liberté et la France entière a répété ce serment, que vous vous enseveliriez sous les ruines de votre pays plutôt que de souffrir qu'un étranger insolent y dominât, ou que le despotisme y fût rétabli. Votre résolution même est entrée dans les calculs de Pitt ; il a pensé que s'il ne pouvait retirer d'autre fruit de ses intrigues que celui de vous forcer à brûler vos propres établissements, il aurait encore assez fait que de vous réduire à cette extrémité. Mais qu'il songe que les peuples libres, après avoir brûlé leurs vaisseaux, n'en deviennent que plus redoutables aux tyrans : déjà de toute part dans les départements du midi, ils voient dans quelle erreur on les avait jetés ; le masque dont se couvraient les hypocrites est arraché et leur face hideuse est à découvert.

Mais il vous reste des coupables à punir. Ce Trogolf qui a flétri l'honneur du pavillon français qui a provoqué, encouragé la rébellion, qui en a donné le signal et l'exemple ; cet homme qui aurait dû, parce qu'il l'avait juré, s'abimer dans les flots avec son escadre plutôt que de la rendre ; ce Puissand et ce Chaussegros, ses complices, orateurs, présidents, instigateurs des sections, doivent répondre sur leur tête du mal qu'ils ont fait à la patrie. Vous devez les poursuivre jusques dans les bras des Anglais, auxquels ils se sont lâchement donnés, et leur apprendre que partout les traîtres ont à trembler pour leur vie. Leurs biens ne leur appartiennent plus ; ils ont disposé de la propriété nationale ; ils l'ont aliénée par la plus noire des perfidies et la saisie de leurs propriétés particulières au profit de la nation, ne sera qu'un acte de justice et non le dédommagement du mal qu'ils lui ont fait.

Les commandants et officiers des vaisseaux du port et des arsenaux, qui ont concouru, soit par lâcheté, soit par incivisme à la trahison, ne vous sont pas encore connus ; mais il en est un grand nombre et s'il fallait en croire des détails particuliers, trois vaisseaux seulement avaient manœuvré pour se mettre en état de défense. Vous statuerez, sans doute, sur le sort de tous ces lâches ; mais avant tout vous demanderez au ministre de la marine de vous en présenter le tableau, afin de vouer en même leurs personnes au châtement qu'elles méritent et leurs noms à l'infamie.

Des républicains ont souffert ou souffrent encore de la tyrannie des sections de Marseille : quelques-uns ont été mis à mort, d'autres languissent dans les fers, en attendant le moment de subir le sort cruel qu'on leur prépare peut-être : des femmes, des enfants abandonnés, privés de ce qu'ils avaient de plus cher au monde, peuvent encore être réduits à éprouver les horreurs de l'indigence ; vous les consolerez, vous les dédommagerez autant qu'il sera en votre pouvoir, et vous

affecterez aux indemnités qui leur sont trop légitimement dues, les biens de leurs barbares assassins.

Vous ne bornerez pas là vos mesures : un de vos décrets a sagement ordonné que tous les Anglais répandus dans l'étendue de la République, seraient mis en état de détention ; vous en ferez autant d'otages pour la sûreté de vos collègues détenus à Toulon, et des autres patriotes incarcérés dans cette ville. Vous direz au brigand qui gouverne l'Angleterre, vous direz à Pitt : la tête de deux représentants du peuple, celle des bons citoyens, peuvent tomber à Toulon ; mais si l'amiral Hood a la lâcheté de le souffrir, le même coup frappera tous les Anglais que la République retient en son pouvoir. Que le peuple Anglais vous juge. Jusqu'à présent vous n'avez opposé, à une guerre de cannibales, que le courage et la loyauté. Entourés des crimes de Pitt, marchant à la lueur des incendies que ses agents ont allumés partout, vous avez voulu vous montrer grands et généreux : le temps d'une juste représailles est arrivé, et la philosophie doit enfin céder sa place au droit terrible de la guerre.

Telles sont les bases du projet de décret que je suis chargé de vous présenter : il est aussi quelques dispositions particulières que vous vous empresserez sans doute de décréter. La municipalité de Pignau, et le maître de poste de cette ville, ont attaqué, poursuivi à main armée, deux représentants du peuple, vous, les renverrez devant un tribunal criminel pour les faire juger. Vous rendrez hommage au courage, au patriotisme de Saint Julien voulu qui a voulu défendre vos vaisseaux, et des marins et soldats restés fidèles à la patrie, au général Lapoipe, et aux deux dragons qui ont sauvé Fréron et Barras des mains des contre-révolutionnaires, au maire de Saint-Tropez et à l'officier municipal qui leur ont fourni les moyens d'échapper à leurs bourreaux et vous ordonnerez l'impression de toutes les pièces relatives à la trahison qui a mis Toulon au pouvoir des Anglais, afin que l'univers apprenne à connaître les traîtres, et qu'il juge qui de vous, ou des administrateurs perfides qui ont voulu fédéraliser la France pour la ramener au royalisme, a juré sincèrement et de bonne foi la République une et indivisible.

Décret du 9 septembre qui met hors de la loi Trogolf, contre-amiral, commandant de l'escadre de Toulon ; Chassegros, capitaine des armes, Puissant ordonnateur de la marine.

La Convention nationale après avoir entendu le rapport de son comité de salut public décrète :

Art I. Trogolf contre-amiral, commandant l'escadre de Toulon ; Chassegros, capitaine des armes et Puissant, ordonnateur de la marine du même jour, sont déclarés traîtres à la patrie, et mis hors la loi. Il est ordonné à tous les bons citoyens de leur courir sus. Leurs biens sont acquis à la nation. Les corps administratifs des lieux où ils sont situés les feront sur le champ mettre en séquestre.

II Le ministre de la marine dressera sans délai, et remettra au comité de salut public, le tableau des officiers civils et militaires de la marine de Toulon restés fidèles à leur devoir, et de ceux qui ont contribué à livrer aux Anglais le port et l'escadre de Toulon, afin que, sur le rapport qui lui en sera fait la Convention nationale.... ce qui sera jugé convenable.

III Les biens-meubles et immeubles des contre-révolutionnaires de Toulon, composant le comité central des sections de cette ville, et de leurs complices et adhérents, seront séquestrés par les administrations des lieux où ils sont situés et affectés spécialement aux indemnités dues au patriotes assassinés, incarcérés ou persécutés dans cette ville et dans le département du Var ou à leurs femmes et à leurs enfants.

IV Les Anglais qui, sur le territoire de la République ont été mis en état de détention conformément à la loi du 6 septembre ou qui le seraient en vertu de la même loi, seront soigneusement resserrés sous la responsabilité individuelle des corps administratifs ; ils seront regardés comme des otages ; ils répondront sur leur tête de la conduite que l'amiral Hood et les sections de Toulon tiendront à l'égard des représentants du peuple. Pierre Bayle et Bauvais, de la femme du général Lapoipe et des autres patriotes opprimés et incarcérés à Toulon.

V La Convention nationale décrète qu'il sera fait procès-verbal de la conduite du contre-amiral Saint-Julien et des ouvriers du port de Toulon qui se sont opposés à la trahison des rebelles et se sont réunis sous les drapeaux de la République : elle décrète aussi la mention honorable du courage et du civisme du général Lapoipe, des citoyens Lasalle et de Montméjor, dragons du quinzième régiment ; du maire et de l'officier municipal de Saint-Tropez, qui ont servi la représentation nationale dans la personne des représentants Fréron et Barras.

VI Le ministre de la guerre est chargé de donner de l'avancement aux citoyens Lasalle et Montméjor, mentionnés dans l'article précédent.

VII Les membres composant la municipalité de Pignau, département du Var, et le maître de poste de la même ville seront mis en état d'arrestation et traduits au tribunal criminel extraordinaire à Paris, pour être jugés sur l'outrage fait par eux à la représentation nationale dans la personne des représentants Fréron et Barras. Les représentants du peuple auprès des armées des Alpes et d'Italie pourvoiront au remplacement provisoire de cette municipalité et veilleront à ce que le service de la poste ne soit pas interrompu.

VIII Les représentants du peuple auprès des armées des Alpes et d'Italie et ceux qui ont été envoyés dans les départements du Var, des Bouches du Rhône, et des autres départements voisins, se concerteront avec les généraux sur les mesures les plus

promptes et les plus efficaces pour réduire les révoltés de Toulon et ils emploieront et veilleront à ce qu'il soit employé la plus grande vigueur dans le développement de ces mesures.

IX Le ministre de la marine rendra incessamment compte à la Convention nationale des motifs qui ont déterminé le choix des officiers employés dans le port et l'escadre de Toulon.

X La déclaration préliminaire et la proclamation de l'amiral Hood, les lettres interceptées par les représentants du peuple, le rapport du comité de salut public, et toutes les autres pièces relayées à la trahison de Toulon seront imprimés, envoyés aux départements et aux armées.